

Appel à projets 2024



MON-PLAISIR
OBJECTIF RÉUSSITE

POUR QUI ?

Les **ACTEURS ASSOCIATIFS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, OU AUTRES** impliqués dans la **cit  éducative de Monplaisir élargie au quartier de St Exupéry et Grand Pigeon** portée conjointement par la Préfecture, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la Ville d'Angers.



NOUVELLE ACTION :

DÉPOSEZ VOS DOSSIERS de demande de subvention **pour le 07 juin 2024** sur la plateforme Dauphin
ADRESSEZ **auparavant** un mail d'intention auprès des 2 cheffes de projet

QUI PEUT VOUS AIDER ?

les **2 cheffes de projet** :
Elodie CARADEC 06 19 94 86 24
elodie.caradec@ville.angers.fr
Manuella PAJOT 06 03 51 05 62
manuella.pajot@ac-nantes.fr

ACTION RENOUVELEE :

DÉPOSEZ VOS DOSSIERS de demande de subvention **POUR le 07 juin 2024** sur la plateforme Dauphin

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

AUTRE PIÈCE A JOINDRE

Le **bilan définitif** sur Dauphin devra être saisi à l'ouverture de son module justification des subventions



[Guide de saisie en ligne](#)

CALENDRIER

07 juin
Date butoir de l'appel à projet

le 13 juin
Présentation orale par les porteurs de projet

Mi juillet
Annonce des avis auprès des porteurs

Appel à projets 2024



MON-PLAISIR
OBJECTIF RÉUSSITE

QUELLES PRIORITES ?

Les demandes déposées devront répondre aux priorités validées lors du comité stratégique du 15 mars 2023.



Objectifs prioritaires/ à renforcer :

- Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et lutter contre l'illettrisme
- Mettre les enfants, les jeunes et les familles au cœur des échanges et de la construction des projets
- Favoriser l'égalité Filles/Garçons
- Répondre aux problématiques des 16/25 ans
- Prévenir la délinquance et renforcer la sécurité
- Accompagner le renouvellement urbain : vivre dans un quartier en chantier
- Travailler la mobilité notamment avec l'arrivée du tramway dans le quartier

PRÉSENTATION ORALE DES PROJETS

13 juin 2024 : présentation sous forme de pitches des projets par les porteurs aux membres du comité technique élargi.

6 minutes par projet : 3 minutes d'exposé, 3 minutes d'échanges
Modalités précisées par mail suite au dépôt de votre projet.